



Aide à la prédication
Dimanche 21 août
Matthieu 5, 17-20

Julien N. PETIT
Aumônerie universitaire
Strasbourg

Qui est prêt à lancer, en compagnie de Matthieu, le match :
Déconstructionnistes vs Héritiers ? Abolitionnistes vs Réformateurs ?
Accusateurs vs Défenseurs de la Loi ? Qu'est-ce que cela pourrait donner ?

Les uns :

- Ne faut-il pas déboulonner les prophètes ? Déconstruire le légalisme de Moïse ?
- Nous vivons quand même au 1^{er} siècle, il faudrait en prendre conscience ..., on ne peut plus raisonner comme 500 ou 1000 ans en arrière !
- Nous demandons un droit d'inventaire ! Jésus n'est pas venu pour défendre le *statu quo*. Jean le Baptiste l'a bien dit : « *Il a sa fourche à la main, il nettoiera son aire, il recueillera son blé dans la grange, MAIS il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteint pas* » (Mt 3, 12). Avec lui, brûlons la paille des injustices perpétuées au nom de la tradition !
- Ne mettons pas du vin nouveau dans de vieilles outres.
- (Les scribes : qui traitez-vous de vieilles outres ?)

Les autres :

- Ne faut-il pas au contraire considérer à nouveau les commandements pour en tirer le meilleur, leur essence pure, débarrassée de ses scories historiques ?
- Après tout, le neuf n'est jamais que du vieux remis au goût du jour, et toutes les révolutions, en accord avec la définition du mot, finissent toujours par nous ramener à leur point de départ.
- Il faut bien faire avec ceux qui sont là, et les scribes font partie de nos communautés. Doit-on les blâmer et les exclure ? Le Maître a

bien dit : « *tout scribe instruit du règne des cieux est semblable à un maître de maison qui tire de son trésor des choses nouvelles et des choses anciennes* » (Mt 13, 52).

- A force de vouloir faire table rase, on va se retrouver avec une belle société d'ignares ! (Les jeunes : qui traitez-vous d'ignares ?)

Remarques exégétiques

Entre les uns et les autres, le débat s'annonce tendu ! Le sujet (Jésus et la Loi) a beau être un classique de la théologie, il risque de conduire, comme d'autres, à des positions irréconciliables.

Même si ce n'est pas tout à fait dans ces termes que Matthieu le pose, nous ne sommes pas loin du texte et de son milieu. Car dans le judéo-christianisme des débuts, la question du positionnement de Jésus par rapport à la tradition se posait de façon cruciale. Qu'en serait-il désormais de cette Loi qui était tout jusque-là, dès lors qu'en Jésus le Christ, l'Envoyé, l'Oint était reconnu ? Dès lors que dans sa mort et sa résurrection un monde nouveau naissait ?

Les versets que nous lisons aujourd'hui énoncent cette problématique. Ils prennent la forme d'une introduction aux 5 antithèses que la suite du chapitre va développer. Chacune d'entre elles donnera une interprétation des certains termes de la Loi : le meurtre, l'adultère, le parjure, la vengeance, l'amour du prochain. Et chacune ira dans le sens d'une plus grande exigence, d'un rehaussement du commandement, en même temps que de son intériorisation.

Il est notable que pour chacune d'entre elles, Jésus ne prend jamais en considération les peines prévues par la Loi. La seule mesure vraiment concrète évoquée est la lettre de répudiation (v.31). Son enseignement se situe pleinement dans le champ de la Loi, dont il reprend les termes, mais les *iotas* des sanctions ont disparu. La loi n'est pas un joug, elle est une boussole par laquelle le disciple est amené à chercher plus loin dans la direction indiquée.

Le v.17 énonce donc bien la vision globale du chapitre : « *Je ne suis pas venu pour abolir, mais pour accomplir* ».

Abolir : le verbe *kataluô* est fort et ne laisse pas place à l'ambiguïté. Il fait référence à une entreprise de destruction. Nous le retrouvons plus loin dans l'évangile, au sujet du Temple : « *Il ne restera pas ici pierre sur pierre qui ne soit renversée* » (24, 2).

Quant à **accomplir** (*plêrô*), l'interprétation en est plus subtile. Le verbe signifie d'abord remplir. On peut dès lors entendre deux accents différents :

- *Remplir son contrat* : se soumettre aux exigences de la loi vétéro-testamentaire, et à toutes ses prescriptions
- *Remplir de vérité* : révéler le vrai sens de cette Loi à travers ce que l'on fait et dit, ce que l'on met en pratique et enseigne (cf. v.19).

Dans les deux cas, l'idée reste celle d'une plénitude, même si elle est de nature différente selon l'accent retenu. Cette plénitude, *le plèrôme*, vient presque exclusivement qualifier le Christ dans le Nouveau Testament. On le trouve principalement dans les épîtres pauliniennes.

Du point de vue du sens, on rapprochera utilement *accomplir* de *surpasser* (*perisseuô*) au v. 20 : « *si votre justice ne dépasse pas celle des scribes et des pharisiens* ». Car il peut s'agir là aussi de surpasser par une obéissance plus grande aux prescriptions de la Loi (remplir son contrat), ou de surpasser par l'interprétation et le niveau d'exigence qu'on leur confère (remplir de vérité).

Les accusations portées contre les scribes et les pharisiens au v.20 nous ramènent par la négative aux deux sens possibles de l'accomplissement : une interprétation trop partielle de la Loi, ou une hypocrisie, c'est-à-dire une fracture entre les paroles et les actes.

Des paroles de Jésus soulignent ailleurs la partialité des pharisiens dans leur interprétation de la Loi : « *Malheur à vous, pharisiens, vous payez la dîme de la menthe, de la rue et de toutes les plantes potagères, et vous négligez la justice et l'amour de Dieu* » (Lc 11, 42).

Quant à l'hypocrisie, la finale du Sermon, qui constitue le premier grand ensemble de l'évangile de Matthieu, la pointe du doigt : « *Lorsque Jésus eut achevé ces discours, les foules étaient ébahies de son enseignement, car il les instruisait comme quelqu'un qui a de l'autorité, et non pas comme leurs scribes* ». L'autorité bien comprise suppose en effet une adéquation des paroles et des actes.

Une dernière chose que l'on notera exégétiquement à propos de ce texte concerne le temps et les moments de l'accomplissement. Ceux-ci sont évoqués à travers deux expressions : « *jusqu'à ce que le ciel et la terre passent* » et « *jusqu'à ce que tout soit arrivé* » (v 18). La 1^{ère} expression a beau être la plus expressive, elle n'est pas la plus significative. Elle témoigne davantage à *contrario* de la solidité et de la vitalité de la Loi, que d'une indication chronologique.

En revanche l'expression « *jusqu'à ce que tout soit arrivé* » (v 18) ouvre une légitime interrogation. Qu'est-ce qui doit arriver, sachant que l'accomplissement est révélé en Jésus-Christ ? Le texte ici veut-il parler de la croix comme sommet de la venue du Christ dans le monde ? Ou de la fin des temps, qui dépasse cet horizon ? Il y a matière à pencher vers

cette 2nde interprétation, en se référant d'ailleurs à la tradition rabbinique. Celle-ci considèrerait (et considère encore), que la fin des temps surviendrait dès lors que l'un des commandements de la loi serait accompli de manière parfaite.

Nous voici donc baignés, comme le dit Pierre Bonnard, dans une « *atmosphère de joie eschatologique et de fidélité miraculeuse* ». De là à penser que l'éthique du Sermon sur la montagne soit une éthique d'exception liée à des temps d'exception (à ne pas reproduire donc tout à fait), il n'y a qu'un pas. Ce pas qu'a par exemple franchi Schweitzer avec sa notion « *d'eschatologie conséquente* » pour parler de l'éthique du Royaume de Dieu dans les évangiles.

Quelques fils à tirer en vue de la prédication

- Le fil tendu de l'accomplissement et du dépassement

En Jésus-Christ, la Loi trouve sa plénitude. A la suite du Christ, la justice des disciples doit surpasser celles des savants de la Loi.

Le surassement dans la justice est ce que Bonhoeffer, dans *Le Prix de la grâce*, appelle : « *l'extraordinaire* » de la vie du disciple, et qu'il oppose à un ordre naturel des choses. A quoi sommes-nous attachés, lorsque nous nous disons chrétiens : suivons-nous le cours de nos affections naturelles, ou souhaitons-nous les revoir à la lumière de l'Évangile et de l'amour de Dieu ? A mettre par exemple en avant notre amour de la nation, ou celui de nos potentiels et plus encore ennemis ? Le *périsson*, c'est ce qui vient en plus, le signe d'une abondance particulière, celle de la grâce de Dieu. Ce qui distingue l'extraordinaire de la vie du disciple de l'ordinaire d'une vie naturelle.

Seulement, le « *plus* » de la nouvelle obéissance n'est pas quantitatif. L'offre de Jésus dans le rapport à la Loi ne consiste pas additionner les actes, mais à les percevoir autrement. Il nous fait sortir des débats de spécialistes, qui se concentrent volontiers sur la reconnaissance des faits et l'application des peines, pour dégager l'esprit des commandements. La différence induite par le surassement ne relève pas d'une performance.

Nous devrions être attentifs, sur ce sujet, à ne pas caricaturer le judaïsme en le réduisant à un littéralisme intemporel calqué sur les échanges parfois sévères (mais pas toujours) de Jésus avec les scribes et les pharisiens. La différence chrétienne ne saurait se résumer à une opposition de l'esprit et de la lettre. C'est bien plutôt dans la personne du Christ, compris comme accomplissement de la Loi, et comme centre de l'histoire, que cette différence apparaît.

- Le fil tendu du dialogue

En reprenant quelques-uns des arguments qui ouvraient notre réflexion, la prédication pourrait mettre en scène le dialogue entre « *Abolitionnistes* » et « *Réformateurs* ». La forme de la prédication s'y prête bien.

Les quelques remarques exégétiques faites ici, et d'autres que l'on puisera ailleurs, nourriront ce débat, dont les termes resurgissent fréquemment sur l'une ou l'autre question dogmatique ou éthique.

Pour parler de la situation des chrétiens vis-à-vis de l'État, K. Barth appelait à une « *fidélité révolutionnaire* », c'est-à-dire à un « *oui* » a priori, mais en mettant nettement dans ce « *oui* » de solidarité la possibilité d'un « *non* », face notamment au danger d'idolâtrie. L'expression s'appliquerait aussi à l'enseignement du Christ et au contexte du christianisme naissant.

Ici, on entend un « *oui* » à la Loi. Mais c'est un « *oui* » sublimé, dépouillé de son légalisme, intériorisé. Un « *oui* » de conscience, qui ne peut se dire que dans la possibilité conjointe d'un « *non* ».

Hors contexte biblique, des lois, les êtres humains s'en inventent toujours de nouvelles, quand bien même ils s'en défendent. Dans certains cas, l'injonction à la liberté elle-même finit par en devenir une ! Elle favorise rarement le dialogue, quand elle fait passer ceux qui lui opposent le côté structurant des règles pour des censeurs impénitents.

Ce qui est beau, dans notre marche avec le Christ, c'est que tout soit accompli (à commencer par la Loi), mais que tout ne soit pas résolu, nous ouvrant ainsi un espace pour une obéissance éclairée.